



CPA/CAA

CAA À LA CPRPF, C'EST GAGNÉ !

La CGT contraint les directions de la CPRPF et de la SNCF à respecter le droit à l'accès au dispositif de CPA/CAA pour les cheminots mis à disposition à la caisse.

Après plusieurs mois de batailles organisées par la seule CGT, les cheminots mis à disposition (MAD) à la CPRPF peuvent enfin avoir accès au dispositif CPA/CAA.

À l'origine du nouvel accord CPA/CAA, la CGT entend que tous les cheminots puissent bénéficier des droits conquis par la lutte.

Malgré cet accord, les directions de CPRPF et de la SNCF l'ont jusqu'alors obstinément refusé aux cheminots MAD de la CPRPF, sous couvert d'arguments nébuleux et illégitimes.

Pourtant, plusieurs cheminots en avaient fait la demande et plusieurs dizaines d'autres pourraient y prétendre dans les mois ou années à venir.

Toujours en proximité avec les cheminots, la CGT a interpellé les directions à tous les niveaux : CSE, CA de la CPRPF mais aussi audience et DCI auprès des directions nationales.

LA RIPOSTE ORGANISÉE PAR LA CGT A FINI PAR FAIRE PLIER LES DIRECTIONS.

Les directions ont signifié par courrier : « Les salariés mis à disposition depuis au moins 15 ans par la SNCF auprès de la CPRPF pourront bénéficier de la CAA prévue par l'accord relatif aux dispositifs d'accompagnement des fins de carrière à la SNCF. »

Bien sûr, la CGT exigera des mesures pour les cheminots MAD à la CPRPF qui ont vu leur demande de CPA/CAA injustement refusée, et donc décalée, mais aussi que la clause de 15 ans de MAD soit retirée.

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DES SYNDICATS DE SITE CGT ET FAITES COMME DES MILLIERS DE CHEMINOTS, ORGANISEZ-VOUS EN REJOIGNANT LA CGT POUR DÉFENDRE ET GAGNER DE NOUVEUX DROITS.

**ENSEMBLE, REFUSONS L'AUSTÉRITÉ
EXIGEONS LE PROGRÈS SOCIAL
GAGNONS LE NOUVEAU STATUT CHEMINOT
LE 18 SEPTEMBRE, TOUS EN GRÈVE !**

